



CONSEIL DE QUARTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la cinquième réunion du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, tenue le mercredi 21 juin 2023 à 19 h, au Centre communautaire Jean-Guy Drolet, 16, rue Royal-Roussillon

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

Raymond Poirier	Président
Martin Claveau	Trésorier
Jason F. Ortmann	Secrétaire
Barbara Michel	Administratrice
Diane Charuest	Administratrice
Gabrielle Chagnon-Roy	Administratrice
Marjorie Ramirez	Administratrice

ABSENCES :

Jackie Smith	Conseillère municipale du district de Limoilou
Julie Bellavance	Vice-présidente
Karim Chahine	Administrateur

IL Y A QUORUM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques
Edouard Busque	Attaché politique, Jackie Smith

Outre les personnes mentionnées, 20 personnes ont assisté à la rencontre du 21 juin 2023.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, lecture et adoption de l'ordre du jour 19 h
2. Prise d'acte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2023 et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 mai 2023 19 h 05
3. Période d'information de la conseillère municipale 19 h 10
4. Période de questions et commentaires du public 19 h 15
5. Résolution – Verdissage en façade et à l'intérieur de l'emprise municipale dans le Vieux-Limoilou par la Ville de Québec 19 h 30
6. Résolution – Renouvellement d'attestation d'assainissement de l'usine White Birch 19 h 40
7. Résolution – Mise en disponibilité des données issues des radars mobiles mis en service dans le Vieux-Limoilou 19 h 55
8. Résolution – Mise en place d'une piste cyclable sur la portion nord de la 4e Avenue 20 h 05
9. Suivi concernant la mobilisation entourant la transformation des autoroutes Dufferin-Montmorency et Laurentienne en boulevards urbains 20 h 15
10. Suivi concernant le projet d'achat de données relatives à la qualité de l'air déposé au budget d'initiatives du conseil de quartier 20 h 20
11. Suivi concernant le dossier des ruelles sous propriété de Revenu Québec 20 h 25
12. Période de suivi des projets en cours 20 h 35
13. Prise d'acte des rapports de suivi quant aux comités externes auxquels participe le conseil de quartier du Vieux-Limoilou 20 h 40
14. Période de suivis des résolutions en attente de réponse 21 h
15. Motion de remerciements aux bénévoles ayant participé au Grand ménage de Limoilou et aux organisateurs de l'activité 21 h 05
16. Fonctionnement du conseil de quartier 21 h 10
 - Correspondances
 - Trésorerie
 - Paiements à venir
 - Registraire des entreprises et Loi 25 (protection des renseignements personnels).
17. Divers 21 h 00
 - Retour sur la consultation de la Ville de Québec sur le plein air urbain
18. Levée de l'assemblée 21 h 35

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée, lecture et adoption de l'ordre du jour

L'assemblée est ouverte à 19 h 16. Raymond Poirier souhaite la bienvenue aux membres, avant de faire la lecture de l'ordre du jour. Il propose l'ajout, entre le point 10 et le point 11, du point *Résolution au sujet du mode de publication des études de la Ville en lien avec la qualité de l'air dans Limoilou*. Il invite les administrateurs, au point *Varia*, à discuter d'une rencontre portant sur le nouveau complexe hospitalier.

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR GABRIELLE CHAGNON-ROY, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 21 juin 2023, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Prise d'acte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2023 et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 mai 2023.

Les membres prennent la décision de reporter ce point à la rencontre de septembre du conseil de quartier.

3. Période d'information de la conseillère municipale

Jackie Smith étant en congé de maternité, c'est Edouard Busque, son attaché politique, qui prend la parole. Il explique qu'un avis de proposition a été déposé afin qu'un nettoyage supplémentaire des rues soit organisé dans les quartiers centraux chaque année. C'est en raison d'un manque de main-d'œuvre que la Ville a refusé cette proposition. Il mentionne, en outre, que la Ville n'entend pas utiliser les lumières annonçant les opérations déneigement pour avertir les citoyens du nettoyage des rues parce que ces lumières sont branchées sur les lampadaires et n'ont pas une grande autonomie. Ces lumières doivent, par ailleurs, être utilisées à la noirceur pour ne pas compromettre le bon fonctionnement de la signalisation.

4. Période de questions et commentaires du public

Aucun suivi.

5. Résolution – Verdissement en façade et à l’intérieur de l’emprise municipale dans le Vieux-Limoilou par la Ville de Québec

Raymond Poirier rappelle que membres du conseil de quartier aimeraient que la Ville de Québec, qui est responsable du verdissement à l’intérieur de son emprise, priorise et promeuve la plantation d’arbres en façade dans le Vieux-Limoilou, qui est particulièrement vulnérable aux îlots de chaleurs, entre autres.

Anne Pelletier pense que le conseil de quartier pourrait donner à la Ville des idées d’efforts à fournir pour accélérer le verdissement du quartier. Elle croit, en outre, que les membres pourraient faire mention, dans leur résolution, des principaux partenaires du verdissement dans le quartier, incluant l’Association forestière des deux rives et l’organisme Emprises.

Les membres pensent que le conseil de quartier pourrait, dans sa résolution, se montrer enclin à aider la Ville à accélérer et promouvoir le verdissement.

À une question de Marjorie Ramirez, Raymond Poirier répond qu’actuellement, les propriétaires des bâtiments doivent demander à la Ville de verdir la portion de leur façade qui lui appartient.

RÉSOLUTION 23-05-24 CONCERNANT LE VERDISSEMENT EN FAÇADE ET À L’INTÉRIEUR DE L’EMPRISE MUNICIPALE DANS LE VIEUX-LIMOILOU PAR LA VILLE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT la problématique de qualité de l’air qui a cours actuellement dans le Vieux-Limoilou;

CONSIDÉRANT que de consultation en consultation, entre celle menée par le Conseil de quartier du Vieux-Limoilou en 2019, et celle réalisée en 2023 par Rendez-vous Limoilou, la question de la qualité de l’air et de l’environnement figurent en tête de liste;

CONSIDÉRANT que dans son rapport Mon environnement, ma santé, la Direction régionale de la Santé publique (DRSP) de la Capitale-Nationale indiquait, parmi ses recommandations, qu’il fallait « augmenter les efforts de verdissement et de déminéralisation dans Limoilou-Basse-Ville-Vanier»;

CONSIDÉRANT que dans les présentations publiques de leurs rapports, et la DRSP, et le Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques (GTCA) ont mentionné l'impact des arbres à fort feuillage, des conifères et plus largement du verdissement comme axe de mitigation des impacts de divers polluants dans le Vieux-Limoilou;

CONSIDÉRANT que, selon une cartographie préliminaire réalisée par le conseil de quartier et ses partenaires (l'Association forestière des deux rives et Emprises - espaces urbains), c'est facilement de 100 à 200 arbres qui pourraient être plantés en façade ou à l'intérieur de l'emprise de la Ville de Québec dans le Vieux-Limoilou - et cela, excluant les opportunités liées à la déminéralisation;

CONSIDÉRANT que les citoyen·e·s ne sont pas autorisés à planter par eux-mêmes des arbres à l'intérieur de l'emprise de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec, a publié sur les médias sociaux et sur d'autres outils de communication une invitation aux citoyen·e·s à demander un arbre chez eux, à l'intérieur de l'emprise municipale, par le biais du service 311;

CONSIDÉRANT que cet appel a été fait à l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de politique actuellement qui met officiellement en priorité des actions de sensibilisation et de plantation dans les quartiers jugés plus vulnérables et où la plantation d'arbres et le verdissement sont particulièrement urgents;

CONSIDÉRANT que des secteurs, comme le Vieux-Limoilou, se distinguent par leur situation relativement à la qualité de l'air tel que mentionné dans les rapports du GTCA et de la DRSP;

CONSIDÉRANT que d'importants efforts de plantation sont présentement en cours à Québec;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR JASON F. ORTMANN IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

DEMANDE à la Ville de Québec la mise en place d'une politique afin de prioriser le verdissement dans son emprise au sein de quartiers jugés particulièrement vulnérables dans un contexte de qualité de l'air et d'îlots de chaleur, comme le Vieux-Limoilou;

SUGGÈRE à la Ville de Québec de mettre des efforts supplémentaires afin de sensibiliser les citoyen·e·s de ces quartiers, dont le Vieux-Limoilou, afin de s'assurer qu'un maximum d'entre eux lève la main et demandent la plantation d'un arbre en façade;

ESPÈRE qu'un maximum d'arbres sera planté dans l'emprise municipale cette année et les prochaines années par la Ville de Québec.

De plus, reconnaissant le défi associé à cette plantation sur l'emprise municipale, le conseil de quartier se rend disponible pour soutenir et amplifier les efforts réalisés par la Ville de Québec, en fonction de ses moyens et de ses capacités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Résolution – Renouvellement d'attestation d'assainissement de l'usine White Birch

Raymond Poirier mentionne que le député provincial a récemment joint sa voix à celle du conseil de quartier pour montrer son inquiétude relativement aux odeurs émanant de l'usine White Birch. En réaction à ces plaintes, l'expert Slavco Senez a mené une analyse indépendante sur les données publiques relatives à l'usine. Le rapport de cette étude a permis aux membres de constater que plusieurs enjeux de sécurité sont associés à la White Birch. Le conseil de quartier aimerait que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs se penche sur le dossier, et impose, entre autres, des normes plus strictes à la papetière.

À une question d'Anne Pelletier, Raymond Poirier répond que le conseil de quartier entend envoyer sa résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministre de l'Environnement et aux députés locaux.

Marjorie Ramirez pense qu'un représentant du conseil de quartier devrait assister à la prochaine rencontre du CICEL. Jason F. Ortmann pense que la résolution devrait décrire davantage les quantités de composés organiques rejetées par la papetière relativement à celles rejetées par l'incinérateur, sur une base annuelle.

RÉSOLUTION 23-05-25 CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT DE L'USINE WHITE BIRCH

CONSIDÉRANT que les citoyen·e·s du Vieux-Limoilou sont préoccupés par la qualité de l'air dans leur quartier;

CONSIDÉRANT que, dans leurs rapports publiés en janvier 2023 (Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques) et mars 2023 (Direction régionale de la santé publique de la Capitale-Nationale), l'importance d'agir de façon concrète sur les émissions polluantes dans les quartiers de Limoilou, de la Basse-Ville et de Vanier a été clairement énoncée;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des acteurs responsables d'émissions polluantes doivent se mobiliser ou être mobilisés afin de mitiger ou limiter les impacts de ces émissions sur la qualité de l'air à Limoilou - incluant l'usine White Birch;

CONSIDÉRANT que, selon une analyse indépendante réalisée par l'expert Slavco Senez à partir de données publiques fournies par l'usine White Birch et rendue publique en juin 2023, il appert que la papetière passe sous le radar de nombreux rapports relatifs à la qualité de l'air alors que celle-ci rejette dans l'atmosphère plusieurs polluants;

CONSIDÉRANT que, comparativement à l'Incinérateur de Québec, sur une base annuelle, la White Birch émet :

- 76 fois plus de composés organiques volatils (COV);
- 5 fois plus de monoxyde de carbone (CO);
- 3 tonnes de plus de particules fines (PM10);
- 60 tonnes de plus de particules en suspension totale (PST);

CONSIDÉRANT qu'en matière de monoxyde d'azote, la White Birch rejette l'équivalent de 12744 voitures faisant 10 000 km par année;

CONSIDÉRANT qu'en matière de particules fines, la White Birch émet annuellement une quantité équivalente à celle qu'émettraient 2328 poêles à bois à granules certifiés;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des particules en suspension totales, du soufre résiduel et du dioxyde d'azote, aucune des matières précédemment mentionnées n'est régie par une norme spécifique à l'intérieur de l'actuelle attestation d'assainissement;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) n'impose, dans ladite attestation, qu'une seule campagne d'échantillonnage par an, ce qui correspond à environ 12 heures de mesures aux cheminées par année;

CONSIDÉRANT que, de ce fait, il y a risque que les évaluations d'émissions précédemment mentionnées soient, malheureusement, sous-évaluées;

CONSIDÉRANT que ces préoccupations s'ajoutent à des nuisances vécues par les citoyen·e·s de Limoilou quant à la White Birch, sur le plan des odeurs ainsi que sur le plan de la pollution sonore;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'analyse indépendante, ainsi que la fréquence des épisodes d'odeurs, laissent à croire que les efforts réalisés par l'usine White Birch ne sont malheureusement pas suffisants pour mitiger adéquatement les nuisances et les risques;

CONSIDÉRANT que l'attestation d'assainissement de la White Birch vient à échéance en juillet 2023;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR MARTIN CLAVEAU IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

SOUHAITE qu'une attestation équivalente ne soit pas fournie à l'usine White Birch, et que le MELCCFP profite de cette occasion pour imposer des normes plus restrictives à la papetière;

SUGGÈRE que ce resserrement inclut, par exemple :

- L'établissement de normes plus strictes pour l'ensemble des polluants rejetés aux cheminées (monoxyde de carbone, COV, oxydes d'azote, dioxyde de soufre, etc.);
- Le resserrement de la norme sur les PST qui, au minimum, devrait être la même que pour l'Incinérateur de Québec;
- Le resserrement des normes RAA de rejets aux cheminées de façon générale, incluant par exemple les PM10 et les PM2.5;
- L'établissement de normes concernant les odeurs et la pollution sonore;

- L'augmentation de la fréquence et de la durée de surveillance des émissions atmosphériques de polluants rejetées, soutenu par un échantillonnage en continu pour les polluants dont cela est technologiquement possible;
- L'accès aux données de mesures à la population dans un souci de transparence;

PROPOSE que ces nouvelles normes soient accompagnées de demandes de mesures d'atténuation à mettre en œuvre, afin de réduire certains rejets polluants - par exemple, l'amélioration du système antipollution, la bonification de la performance des chaudières en termes de combustion, ou toute autre mesure jugée pertinente par les autorités compétentes et les experts de la santé publique;

DEMANDE à ce que la Ville de Québec soutienne les citoyen·e·s des quartiers concernés dans ces demandes, auprès des autorités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Résolution – Mise en disponibilité des données issues des radars mobiles mis en service dans le Vieux-Limoilou

Le conseil de quartier aimerait profiter des données de la Ville issues des radars mobiles mis en service dans le Vieux-Limoilou afin de réaliser une présentation visuellement parlante qui permettrait aux citoyens de mieux comprendre les enjeux associés à la circulation dans le quartier. C'est Karim Chahine qui a rédigé cette résolution.

Anne Pelletier se demande pourquoi le conseil de quartier fait mention de la diminution des limites de vitesse dans sa résolution. Les membres conviennent de retirer cette portion de la résolution. La conseillère ajoute que le conseil de quartier de Maizerets a adopté une résolution similaire, à laquelle la Ville a répondu, entre autres, que les résultats récoltés à l'aide des afficheurs de vitesse ne comprennent pas ceux récoltés par les voitures banalisées. Elle pense que les membres devraient préciser leur résolution afin que la réponse qu'ils obtiendront de la part de la Ville soit plus explicite.

RÉSOLUTION 23-05-26 CONCERNANT LA MISE EN DISPONIBILITÉ DES DONNÉES ISSUES DES RADARS MOBILES MIS EN SERVICE DANS LE VIEUX-LIMOILOU

CONSIDÉRANT que le Conseil de quartier du Vieux-Limoilou a adopté plusieurs résolutions concernant la vitesse excessive dans les rues du quartier;

CONSIDÉRANT que la mobilisation de la communauté est un facteur clé pour garantir des routes plus sûres et réduire les accidents liés à la vitesse excessive;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a adopté la vision zéro dans sa Stratégie de sécurité routière 2020-2024;

CONSIDÉRANT que les données ouvertes sont essentielles pour promouvoir la transparence et la participation citoyenne, que la Ville de Québec reconnaît l'importance de celles-ci et qu'elle encourage le développement d'applications contribuant à mieux informer et à améliorer la qualité de vie des citoyens.

CONSIDÉRANT que les radars de vitesse mobiles sont un outil important pour assurer la sécurité des citoyen·e·s sur les routes du quartier du Vieux-Limoilou et qu'ils participent à donner un sentiment de sécurité accru aux citoyens et aux citoyennes.

CONSIDÉRANT que les citoyen·e·s ont parfois l'impression de ne pas comprendre la pertinence ou l'utilité des radars de vitesse mobiles sur leur rue tant leur installation est faite sur une courte durée;

CONSIDÉRANT que l'accès à des données précises sur les infractions de vitesse permettrait d'identifier les zones à risque et de donner tous les moyens au Conseil de quartier du Vieux-Limoilou et aux citoyen·e·s de réfléchir et de proposer la mise en place de mesures adaptées pour améliorer la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que la transparence dans la collecte et l'utilisation de ces données renforce la confiance des citoyen·e·s envers les autorités locales, en plus de leur permettre de mieux comprendre l'utilité des radars mobiles dans leur quartier;

CONSIDÉRANT que le partage des données brut pourrait permettre de mieux sensibiliser les citoyen·e·s quant aux enjeux de vitesse dans le quartier;

CONSIDÉRANT que les données des radars de vitesses mobiles ne mettent pas en jeu la vie privée ni aucune donnée de nature personnelle.

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR DIANE CHARUEST IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

DEMANDE à la Ville de Québec de rendre disponibles les données suivantes récoltées à partir des radars de vitesse et de tout autre instrument de mesure de la vitesse automobile utilisées dans le quartier Vieux-Limoilou :

- Vitesse mesurée
- Heure
- Date

SOUHAITE utiliser ces données afin d'évaluer et de visualiser diverses tendances, à la fois quant aux mesures de vitesse moyenne, mais, plus précisément, aux mesures de vitesse et au dépassement en fonction des heures de la journée, des journées et des lieux où la mesure a été prise;

DEMANDE à ce que cette ouverture soit étendue à la population du quartier, par le biais du portail de données ouvertes de la Ville de Québec, et cela, dans le respect des normes en vigueur liées à la protection de la vie privée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Résolution – Mise en place d'une piste cyclable sur la portion nord de la 4e Avenue

Raymond Poirier invite les administrateurs à adopter une résolution rédigée par Michael Gosselin, représentant du conseil de quartier à la Table de concertation vélo, et portant sur la mise en place d'une piste cyclable sur la portion nord de la 4^e Avenue, jusqu'au chemin de la Canardière.

Anne Pelletier rappelle que la Ville a déjà aménagé plusieurs bandes cyclables dans le secteur, notamment sur la 4^e Avenue dans le quartier Lairet, sur la 8^e Avenue (deux fois), et sur la 8^e Rue, et qu'elle prend toujours bien soin de consulter les citoyens, et de leur présenter ses plans. Elle rappelle que la Ville fournit déjà beaucoup d'efforts pour impliquer et satisfaire les cyclistes du centre-ville. Les administrateurs ajustent la résolution en fonction de ce commentaire.

Martin Claveau se demande si le conseil de quartier a déjà adopté une résolution afin que la piste cyclable soit prolongée sur la 12^e Rue. Raymond Poirier répond qu'une consultation au sujet des chemins scolaires aura bientôt lieu. Les membres pourront, à cette occasion, demander à la Ville de prolonger la piste cyclable sur la 13^e Rue.

RÉSOLUTION 23-05-27 CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA 4E AVENUE

CONSIDÉRANT que bien que toutes les routes de l'agglomération de Québec soient accessibles, de façon raisonnablement sécuritaire, aux véhicules motorisés, mais qu'il n'en est pas de même pour les transports actifs comme le vélo et, de ce fait, que tout ajout de nouveaux liens cyclables vient soutenir et encourager le développement de nouvelles habitudes de déplacement, comme le préconise la Ville de Québec dans sa Vision de la mobilité;

CONSIDÉRANT que l'ajout de tout nouvel axe cyclable cadre de façon implicite dans les objectifs de la Vision du développement durable mise en œuvre par la Ville de Québec, en permettant aux citoyen·e·s d'avoir de nouvelles possibilités de réduire leur impact sur l'environnement par le biais de transports actifs sécuritaires;

CONSIDÉRANT que beaucoup de déplacements dans le Vieux-Limoilou peuvent se faire à pied ou à vélo et que, de ce fait, beaucoup de citoyen·e·s préconisent ainsi les transports actifs dans leur transit à l'intérieur du quartier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec projette, actuellement, de bonifier son réseau cyclable par la mise en place d'un lien actif sur la 4^e Avenue, à partir de la 22^e Rue en direction nord;

CONSIDÉRANT que, actuellement, trois liens cyclables nord-sud sont accessibles dans le quartier Vieux-Limoilou, et que chacun de ces liens demeurent, malheureusement, imparfaits - entre enjeux liés à la sécurité (3e Avenue), aménagement lié au loisirs (rivière Saint-Charles) ou accès excentré (8e Avenue);

CONSIDÉRANT qu'un accès supplémentaire, dans une logique nord-sud, pourrait bénéficier au quartier Vieux-Limoilou ainsi qu'au lien actif avec d'autres quartiers - Lairet, Charlesbourg;

CONSIDÉRANT que la portion nord de la 4e Avenue semble, pour l'instant, être la grande oubliée en matière de sécurité des déplacements - selon l'information actuellement disponible et rendue publique lors de consultations;

CONSIDÉRANT que les citoyen-e-s utilisant la 4e Avenue pour des déplacements actifs se questionnent depuis plusieurs années la sécurité sur l'artère, comme en témoigne d'ailleurs une résolution adoptée par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou le 15 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que les réponses obtenues à cette résolution par le conseil de quartier, en septembre 2022 et en janvier 2023, sont demeurées d'ordre général et n'ont pas fait état d'aménagements précis propres à répondre adéquatement aux inquiétudes des citoyen-e-s;

CONSIDÉRANT que la 4e Avenue est une artère d'abord résidentielle, utilisée notamment pour les déplacements scolaires, et se situe à proximité et sur le trajet d'établissements d'enseignement primaire, secondaire et collégial, en plus de CPE;

CONSIDÉRANT le souhaite de la Ville de Québec de développer un axe cyclable important entre Charlesbourg et Saint-Roch;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une piste cyclable peut avoir un effet sur la sécurité des déplacements, en complément à la bonification de l'offre en matière de transports actifs;

CONSIDÉRANT que le Tramway de Québec permettra de faire des ajustements dans la portion sud de l'artère, mais n'aura pas d'impact fort sur la circulation dans sa portion nord, du moins, selon les plans et devis disponibles publiquement à l'heure actuelle;

**SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR BARBARA MICHEL
IL EST RÉSOLU QUE** le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

SUGGÈRE à la Ville de Québec de considérer, dans les réflexions déjà entamées quant à la sécurisation de l'artère, la mise en place d'une piste cyclable sur la 4e Avenue qui, à partir du chemin de la Canardière ou de la rivière Saint-Charles, pourrait mener jusqu'au secteur Charlesbourg et cela, de façon directe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Suivi concernant la mobilisation entourant la transformation des autoroutes Dufferin-Montmorency et Laurentienne en boulevards urbains

Raymond Poirier mentionne qu'à la suite de la résolution qu'il a adopté au sujet de la transformation des autoroutes Dufferin-Montmorency et Laurentienne en boulevards urbains, le conseil de quartier a été sollicité par la coalition *Non au troisième lien* pour faire une sortie publique. Un ensemble d'organismes environnementaux a finalement appuyé la demande du conseil, qui pourrait faire l'objet d'une discussion lors de la prochaine rencontre de la *Table mobilité des quartiers centraux*.

À la suite de l'abandon du projet de troisième lien autoroutier, la coalition *Non au troisième lien* s'est interrogée quant à sa pertinence. Le groupe pourrait soit se dissoudre, soit s'intéresser aux prolongements des autoroutes de façon plus générale, et à l'échelle provinciale.

10. Suivi concernant le projet d'achat de données relatives à la qualité de l'air déposé au budget d'initiatives du conseil de quartier

Raymond Poirier explique que la Ville acheminera désormais aux conseils de quartier ou aux différents comités de vigilance les données qu'elle aura obtenues relativement à la qualité de l'air dans les quartiers centraux.

11. Résolution—Mode de publication des études de la Ville concernant la qualité de l'air à Limoilou

Raymond Poirier propose une résolution aux membres. Il mentionne que les citoyens de Limoilou aimeraient être conviés à une assemblée publique, en plus du point de presse qui doit déjà être tenu en avril prochain.

RÉSOLUTION 23-05-28 CONCERNANT LA DATE ET LE MODE DE PUBLICATION DES ÉTUDES DE LA VILLE DE QUÉBEC CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'AIR À LIMOILOU

CONSIDÉRANT que les études de la Ville de Québec et de ses partenaires sont attendues par les citoyen·e·s de Limoilou;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

DEMANDE à la Ville de Québec des précisions quant à la date prévue concernant la publication du rapport des études menées à l'automne 2022 dans le secteur Limoilou-Basse-Ville concernant l'analyse de la qualité de l'air;

DEMANDE à ce que le rapport ne soit pas uniquement rendu public lors d'un point de presse, mais qu'un minimum d'une assemblée publique, dans le secteur concerné par l'étude, soit prévue à l'horaire et annoncée à l'avance - à l'image des démarches réalisées par la Direction de la santé publique de la Capitale-Nationale pour l'étude Mon environnement, ma santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Suivi concernant le dossier des ruelles sous propriété de Revenu Québec

Une présentation du rapport sur la gestion des ruelles a récemment eu lieu. Le rapport recommande que la Ville opte pour le rachat, par les citoyens, des ruelles. Il ne serait donc pas question de municipalisation ni d'administration provisoire des artères par Revenu Québec. Un organisme pourrait, toujours selon le rapport, être mandaté par la Ville pour faire le pont avec les différents comités de ruelles. À moyen terme, un seul programme municipal, orchestré par un seul organisme, serait proposé aux citoyens, qui devraient attendre que toutes les questions légales soient réglées avant de mener leurs projets à bien. Les dépenses liées à l'acquisition des ruelles seraient alors assumées par la Ville, ou par Revenu Québec.

Pour que cette recommandation soit mise en œuvre, chaque comité devrait former une entité légale pour acquérir sa ruelle. Si l'un des propriétaires refusait l'achat collectif de sa ruelle, alors le comité ne pourrait pas l'acquérir.

Martin Claveau se demande combien coûterait la municipalisation des ruelles. Il se demande si la Ville a déjà évalué les coûts d'un tel projet. Un membre explique que la Ville a déjà évalué ces coûts, et qu'elle ne profite pas, en outre, de la machinerie nécessaire pour déneiger et entretenir ces artères. Un rachat par la Ville pourrait, par ailleurs, imposer un cadre municipal visant à uniformiser les artères.

13. Période de suivi des projets en cours

Raymond Poirier mentionne que le conseil de quartier devra modifier sa résolution portant sur le dépôt de ses projets à venir.

Afin d'asseoir sa pertinence, le projet de bande dessinée du conseil de quartier a été divisé en deux plus petits projets. La Table en sécurité alimentaire se joindra, dans un premier temps, au conseil de quartier pour créer et partager avec les citoyens une carte des services alimentaires. Les administrateurs entendent, dans un deuxième temps, développer un outil de première ligne en collaboration avec une agence Web de Québec. Grâce à ce projet, un portail Web rassemblant toutes les ressources de soutien offertes aux citoyens, verra le jour.

RÉSOLUTION 23-05-29 CONCERNANT LE DÉPÔT DES PROJETS DU CONSEIL DE QUARTIER

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR BARBARA MICHEL
IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou AUTORISE la présidence et la vice-présidence à procéder au dépôt de projets en mai ou juin 2023 auprès du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de Limoilou, en lien avec des initiatives rattachées au logement ou à la sécurité alimentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Prise d'acte des rapports de suivi quant aux comités externes auxquels participe le conseil de quartier du Vieux-Limoilou

Pascal Marier-Dionne mentionne que c'est devant une assistance composée de membres d'organisations environnementales que l'assemblée générale annuelle du Comité de vigilance de l'incinérateur a finalement eu lieu. Selon l'ancien administrateur, la rencontre a mis en évidence les problèmes de gouvernance du comité, qui ne permet pas nécessairement à ses membres, vigoureusement encadrés par la Ville, d'agir et de réagir de façon libre.

Une nouvelle rencontre aura bientôt lieu. Le Comité y aura l'occasion de rédiger ses nouvelles règles de fonctionnement. Selon Pascal Marier-Dionne, ce processus de réflexion ne se fera pas sans résistance de la part de la Ville. À une question de Martin Claveau, l'ex-administrateur répond que le comité reste consultatif, et que la municipalité effectue plus de campagnes d'échantillonnage chaque année. À une question de Marjorie Ramirez, Pascal Marier-Dionne répond que le conseil de quartier pourrait, en effet, rédiger une résolution invitant le comité à résoudre ses problèmes de gouvernance.

Raymond Poirier pense qu'avec tous les rapports relatifs à la qualité de l'air qui sont parus durant les dernières années, des mesures plus draconiennes pourraient certainement être prises pour encourager les citoyens de la ville à réduire leur production de déchets.

Marjorie Ramirez mentionne que lors de sa prochaine rencontre, le comité de vigilance du Port de Québec assistera à la présentation du plan de gestion environnementale du Port développé en prévision de son obtention de la certification 14 001. L'administratrice ajoute que le ministère n'entend pas conserver le capteur installé sur la rue de Vitrée après l'étude de la Ville sur la qualité de l'air.

15. Période de suivis des résolutions en attente de réponse

Aucun suivi.

16. Motion de remerciements aux bénévoles ayant participé au Grand ménage de Limoilou et aux organisateurs de l'activité

Diane Charuest mentionne que les bénévoles qui ont participé au Grand ménage de Limoilou ont amassé, en tout, près de sept voyages de pick-up de déchets dans les parcs du quartier. Une nouvelle édition de l'événement pourrait avoir lieu à l'automne.

MOTION DE REMERCIEMENTS

SUR PROPOSITION DE DIANE CHARUEST, DÛMENT APPUYÉE PAR RAYMOND POIRIER IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou remercie les bénévoles ayant participé au Grand ménage de Limoilou et les organisateurs de l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Fonctionnement du conseil de quartier

- Correspondances

Un citoyen a fait parvenir une lettre au conseil de quartier concernant l'accident qui a eu lieu sur la 9^e Avenue. Le citoyen déplore la largeur de l'artère, qui encourage la vitesse. Les administrateurs pourraient se pencher sur la question lorsqu'ils se rencontreront, en septembre. Martin Claveau pense que la Ville pourrait élargir les trottoirs sur l'avenue.

- Trésorerie

Le 21 juin 2023, le solde du compte bancaire du conseil de quartier était de 12 821,83\$

- Paiements à venir

Le conseil de quartier a fait réimprimer 54 panneaux à distribuer aux citoyens dans le cadre de sa campagne de sécurité routière. C'est une facture d'environ 1328\$ qui sera bientôt acheminée au conseil de quartier.

Les membres discutent de l'abonnement du conseil de quartier au média hyperlocal *Monlimoilou.com*. Ils considèrent que cette visibilité reste pertinente, mais ils se demandent si leur budget le leur permet. Les administrateurs aimeraient connaître le trafic sur la page du conseil de quartier sur *Monlimoilou.com*. Ils contemplant l'idée d'utiliser leur budget de publicité pour payer leur abonnement.

Les administrateurs du conseil de quartier conviennent de maintenir leur abonnement à la plateforme *Monlimoilou.com*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 23-05-30 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE MARTIN CLAVEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR JASON F. ORTMANN, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 90 \$ à Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil de quartier de juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Registraire des entreprises et Loi 25

Anne Pelletier explique qu'en raison de la Loi 25, pour inscrire le conseil de quartier au Registraire des entreprises, les administrateurs devront fournir certains renseignements personnels.

La conseillère mentionne que le conseil de quartier devra désormais mandater un administrateur qui s'occupera de payer et de mettre à jour les données récoltées par le Registre des entreprises. Le conseil de quartier devra adopter une résolution pour permettre au responsable du Registre de rassembler les informations, tout en s'assurant de leur sécurité. Anne Pelletier propose aussi aux administrateurs de simplifier cette démarche en l'accomplissant en groupe.

RÉSOLUTION 23-05-31 CONCERNANT LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES ET LA DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE OU DE MISE À JOUR COURANTE

SUR PROPOSITION DE BARBARA MICHEL DÛMENT APPUYÉE PAR GABRIELLE CHAGNON-ROY, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Limoilou autorise, pour l'année 2023, Jason F. Ortmann à remplir et transmettre, au nom du président du conseil d'administration, par Internet la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres conviennent de tenir leurs prochaines rencontres, les 3^e mercredis de chaque mois, à la Villa Ringfield.

18. Divers

- **Retour sur la consultation de la Ville de Québec sur le plein air urbain**

Barbara Michel a assisté à la rencontre de la Ville au sujet du plan directeur sur le plein air urbain. La consultation qu'a menée la municipalité au sujet de l'offre de services en matière d'activités de plein air a reçu près de 6000 réponses. Barbara Michel mentionne que les conseils de quartier ont également été consultés. L'administratrice rapporte aux administrateurs quelques-uns des faits saillants de la rencontre :

- En tout, 74% des répondants se sont dits satisfaits des services offerts par la Ville;
- La majorité des répondants considèrent qu'il manque de services d'accueil, de blocs sanitaires et de services de location d'équipement dans les parcs de la Ville.
- Les répondants ont mentionné qu'ils aimeraient se voir offrir un meilleur accès à la rivière Saint-Charles. Ils souhaiteraient, en outre, profiter du plan d'eau, notamment grâce à la location de kayaks.
- Les répondants ont mentionné leur intérêt à voir plus de microparcs être aménagés dans le centre-ville afin de contrer les îlots de chaleur. Ils souhaiteraient, en outre, que les déplacements à vélo à Limoilou soient plus sécuritaires, et que les liens entre Vanier et Limoilou soient repensés.

À une question de Raymond Poirier, Barbara Michel répond que la Ville rencontrera les conseils de quartier afin de revenir sur les grandes lignes du plan directeur. Anne Pelletier acheminera bientôt un document présentant les étapes de la consultation aux administrateurs.

- **Rencontre au sujet du nouveau complexe hospitalier**

Barbara Michel a assisté à une séance d'information au sujet du nouveau complexe hospitalier. L'administratrice mentionne que l'équipe a prévu aménager 24 000 mètres carrés de verdure autour de l'hôpital, qui sera alimentée, pour le moment, par de l'électricité, du gaz naturel et du mazout. Des toits verts diminueront les îlots de chaleur tandis qu'un trottoir traversera le complexe pour faciliter le passage des piétons. La Ville collecte actuellement des données quant à l'augmentation de la circulation dans le secteur. L'administratrice ajoute qu'un débarcadère sous-terrain permet désormais de diminuer les nuisances associées aux livraisons à l'hôpital, qui s'est, par ailleurs, muni d'un système de refoulement pour éviter la contamination des eaux. À une question de Martin Claveau, Barbara Michel répond que la piste cyclable sur Henri-Bourassa ne sera pas réouverte avant 2026. Anne Pelletier rappelle qu'une séance d'information présentant les critères d'implantation des rues-écoles aura bientôt lieu. Elle invite les administrateurs à y participer.

19. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de lever l'assemblée à 21 h 23.

_____SIGNÉ

Raymond Poirier, Président

_____SIGNÉ

Jason F. Ortmann, Secrétaire

